

I. la Généralisation de l'enseignement bilingue à toutes les écoles maternelles d'Alsace est une véritable solution face à la disparition du bilinguisme innée : dans la pratique la 1° convention n'a pas été appliquée, la 2° n'est pas en voie de l'être; Que proposez vous ?

OBJECTIF : faire du bilinguisme une réalité

- Renforcer la politique de bilinguisme et prendre exemple sur le Luxembourg ou le Südtirol qui ont atteint des objectifs forts de
26

multilinguisme parmi la population tout en préservant le parler local qui leur est propre. Il sera notamment demandé à l'Etat de confier à la Région l'enseignement de l'allemand à l'école afin de réussir le défi d'une région parfaitement bilingue. Nous souhaitons que l'enseignement bilingue soit offert systématiquement dans toutes les écoles en Alsace de manière à ce que les familles gardent, le choix de suivre ou non cet enseignement bilingue.

- Réformer le concours de professeurs des écoles pour accroître les « locuteurs natifs » d'Allemagne. A cette fin, créer un master tri national Suisse nord ouest/Alsace/ Bade Wurtemberg à vocation d'enseignement dans les trois pays

- La Région re-légitimera la place de la langue régionale dans sa forme écrite (hochdeutsch) dans la sphère publique, dans les relations de l'administration avec les usagers, dans la communication institutionnelle (par une revue de la région à 100% bilingue), comme en érigeant l'affichage bilingue comme condition de ses cofinancements ou de ses aides pécuniaires aux partenaires de ses diverses politiques publiques (entreprises, collectivités, SNCF, lycées...)

- La Région devra obtenir de l'Etat la construction d'une chaîne de cursus éducatifs généralisés entièrement bilingues, de la maternelle jusqu'au baccalauréat sur la base d'un enseignement paritaire du français et de l'allemand. Au besoin, elle aidera à l'installation d'enseignants français ou étrangers maîtrisant l'allemand, et capables d'enseigner une autre discipline dans cette langue.

2. Le marché de l'emploi montre une hausse notable du nombre de chômeurs en corrélation directe avec la baisse du nombre de travailleurs frontaliers : Pour une raison majeure d'absence de volonté de l'Education Nationale à trouver des solutions face à la pénurie d'enseignants en langue allemande. Cette pénurie est un frein au développement d'une véritable continuité du collège au lycée. Les filières ABIBAC sont encore trop peu prisées par manque de communication. Les jeunes arrivent sur le marché de l'emploi avec un handicap, l'espace géographique de débouchées professionnelles se limite de plus en plus à la rive gauche du Rhin; l'Alsace devient "Finis-terre" ! Que proposez vous ?

-

Lettre de Yann Wehring et Odile Uhlich-Mallet adressée à Luc Chatel

Monsieur le Ministre,

Nous faisons le triste constat de l'échec de l'Éducation nationale à préserver la langue locale en Alsace. En effet, et malgré les engagements ou promesses des ministres successifs visant à promouvoir dans l'académie de Strasbourg un enseignement bilingue français / allemand, ainsi que la pratique du dialecte, le repli de l'usage de la langue locale se confirme d'année en année. Force est de constater que les conventions signées en matière d'enseignement bilingue, entre l'État d'une part, et les grandes collectivités territoriales d'Alsace d'autre part, n'ont pas produit les résultats attendus. Le nombre d'enfants inscrits dans des parcours bilingues paritaires demeure dérisoire. Le recrutement de professeurs aptes à enseigner en allemand se heurte à une foule d'obstacles réglementaires. Les créations de nouveaux sites bilingues ne s'opèrent qu'au compte-goutte, alors même que la transmission du dialecte au sein des seules familles s'affaiblit. Le recul conjoint de la pratique dialectale et de la maîtrise de l'allemand se poursuit. Les lenteurs, les lourdeurs ou les rigidités de l'appareil du ministère de l'Éducation nationale ont leur part dans cet échec collectif.

Il n'y a pourtant pas de fatalité. Bien des pays en Europe ont construit des politiques publiques leur permettant de faire vivre un réel bilinguisme ou multilinguisme, et cela sans mettre en péril, loin s'en faut, l'enseignement des langues étrangères. Cela vaut dans la République de Finlande pour le finnois et le suédois, comme plus près de nous au Grand-Duché de Luxembourg où les enfants bénéficient d'un enseignement en dialecte luxembourgeois, en allemand et en français. La République italienne protège elle aussi le bilinguisme, tant avec l'allemand au Tyrol du Sud, qu'avec le français au Val d'Aoste. Cet apprentissage de plusieurs langues s'avère une chance pour les enfants qui en bénéficient, une véritable ouverture à la diversité culturelle, à l'opposé de toute logique d'exclusion ou de séparatisme.

Nous considérons comme nécessaire une décentralisation de l'éducation. Face à l'échec d'une gestion nationale, nous souhaitons que puisse s'instaurer une éducation régionale en Alsace. Notre souci n'est pas seulement de préserver une tradition. Il s'agit de faire bénéficier les générations futures alsaciennes, à partir de la connaissance des parlers locaux, d'une capacité à travailler à l'échelle du bassin économique du Rhin supérieur et d'une ouverture aux cultures du monde. Nous nous devons surtout de protéger le "patrimoine de la France" auquel appartiennent les langues régionales selon la rédaction de l'article 75-1 de la Constitution de notre République. D'ailleurs, comme l'a souligné récemment (au Salon Expolangues à Paris) le délégué général à la langue française et aux langues de France, M. Xavier North, la place même de cet article au sein du texte constitutionnel, sous le titre XII relatif aux collectivités territoriales, signifie qu'il revient prioritairement aux Régions d'organiser l'enseignement de la langue régionale.

Par conséquent, nous demandons la mise en œuvre de cette éducation régionale en Alsace par la voie d'une expérimentation, telle que celle prévue par l'article 37-1 de cette même Constitution. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le contenu des programmes nationaux propres à chaque discipline. L'expérimentation portera à la fois sur la détermination de la langue d'enseignement, afin de permettre la généralisation d'un bilinguisme paritaire, et sur le recrutement et la gestion de la carrière du corps enseignant exerçant en Alsace. Cette généralisation, qui figure au programme de la liste Alsace démocrate, répond d'ailleurs aux demandes fréquentes des décideurs économiques (en Alsace, les recruteurs exigent ou souhaitent la maîtrise de l'allemand dans 70% de leurs offres d'emplois). Par une telle expérimentation, la Région pourra établir des concours ou des examens spécifiques, visant à recruter des professeurs aptes à enseigner en allemand. Cette liberté régionale de recrutement et d'adaptation de la gestion des carrières permettra de surmonter les carences actuelles. Elle permettra notamment d'offrir des chances égales aux enseignants germanophones, formés dans d'autres pays de l'Union Européenne ou dans la Confédération Helvétique.

Une telle expérimentation d'une éducation régionale pourra, le cas échéant, préfigurer des évolutions similaires dans d'autres régions françaises souhaitant encourager ou revivifier la pratique des langues locales. Convaincus que vous serez sensible au développement de la connaissance et de la pratique de plusieurs langues, facteur de richesse et de compétitivité pour la France, nous vous invitons d'ores et déjà à préparer les textes législatifs ou réglementaires que pourrait nécessiter une telle expérimentation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

3.Enseignement professionnel : véritable choix des familles et voie d'insertion par excellence, cet enseignement doit être soutenu : quel serait votre politique en la matière ?

Faire de la formation et de l'apprentissage des outils au service des besoins de l'économie régionale et des nouveaux enjeux environnementaux.

Sur un an le chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté en Alsace de 43,4% (contre +28,7% au niveau national).

- L'adéquation entre les formations et les besoins des entreprises demeure imparfaite. La Région accentuera ses efforts de dialogue avec les entreprises déficitaires dans certains métiers et fera un vrai travail de prospective sur les métiers de demain pour adapter les formations à ces besoins déficitaires.
- Il est également clair que la formation tout au long de la vie n'a pas encore la place qu'elle mérite. La Région mettra davantage l'accent sur des programmes de formation des adultes notamment dans des domaines qui nécessitent aujourd'hui des changements de pratiques. Ces formations seront guidées par branche professionnelle. Cela concernera par exemple la généralisation des formations du monde agricole aux pratiques durables, la formation des décideurs aux choix environnementaux et leur compatibilité avec le développement économique, ...
- La Région créera un Conseil Rhénan d'Orientation des Formations composé principalement de représentants des syndicats d'employeurs et d'employés du Rhin supérieur et où siègerait aussi l'éducation nationale Ce conseil éclairerait la Région sur les types de formations à développer ou à financer en partenariat avec l'éducation nationale et les universités. Ce conseil pourra se charger de mutualiser et coordonner les missions des différents acteurs de l'orientation (CIO, académie, conseillers d'orientation, missions locales, chambres consulaires, cabinets de recrutement, etc.) en créant des réseaux d'actions communes
- En amont de l'organisation de l'apprentissage, la Région identifiera les métiers cibles de demain. Etre formé pour des métiers qui permettent de trouver un emploi. Faire connaître ces métiers aux jeunes par des forums spécifiques, à l'identique des forums de l'étudiant, portés par les entreprises et soutenus par la Région.

4.Parallèlement l'apprentissage junior n'intègre que 50% des demandes par manque de places dans les établissements : elle permet pourtant à de nombreux élèves de retrouver des objectifs et un avenir : que faire ?

Nous développerons l'apprentissage en lien avec les professionnels, et nous nous engagerons concrètement pour aider les jeunes à trouver des stages.

5.La violence à l'école : peu d'outils de prévention sont disponibles et connus des établissements scolaires : comment pensez vous développer ce chapitre indispensable ?

En prenant appui sur les programmes d'éducation à la non violence la région financera ces modules d'enseignement dans les lycées. Nous proposerons de financer des postes de surveillants supplémentaires qui auront une formation sur la communication non violente et ils seront des personnes ressources dans les lycées.

**6.L'Orientoscope est un outil d'orientation en cours de finalisation : proposerez vous un financement des transports collectifs pour l'accès à celui-ci dans toute l'Alsace ?
Nous développerons les correspondances bus et train**

**7.Les voyages forment la jeunesse - nous demandons la prise en compte d'une compensation carbone : qu'en pensez vous ?
Très bonne idée**

8.Le développement durable doit avoir lieu au sein des établissements : nous proposons des agendas 10 et demi (agenda 21 allégés) : nous soutiendrez vous et comment ?

OBJECTIF : l'exemplarité des lycées dans le développement durable et la responsabilisation des acteurs de la vie lycéenne.

- A travers la compétence sur le patrimoine immobilier des lycées et des collèges pour les départements le développement durable doit être systématiquement présent dans tous les projets de restructuration : économie d'énergie, énergies renouvelables, tri des déchets...les lycéens et la communauté enseignante seront tout particulièrement sensibilisées au développement durable dans leur établissement par des animations réalisées par les centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE réseau ARIENA).

- 9. Le déplacements des élèves et l'alimentation en cantine scolaire, sont les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre; il faut encourager les déplacements en transport en commun notamment lorsque les horaires fluctuent (absences de profs en autre) en créant une carte orange à toute l'Alsace pour les jeunes et il faut orienter l'élaboration des menus de cantine scolaire vers un impact moindre sur le changement climatique (menus à base de viandes blanches plutôt que rouges et aussi introduire des menus végétariens) : qu'en pensez vous ?**

Nous poursuivrons la politique d'introduction de 4 fruits et légumes bio dans les lycées pour développer l'agriculture bio en Alsace.

10.La région propose une prime régionale de scolarité : proposerez vous de l'augmenter significativement pour tous ?

Non nous proposons

OBJECTIF : être en pointe sur les nouvelles technologies et réduire les inégalités

d'accès à ces dernières auprès des lycéens et des apprentis

35

- La Région étudiera la possibilité de mettre à disposition de chaque lycéen et apprentis un ordinateur portable lors de son entrée en seconde ou en apprentissage.

- Après la réussite de la décentralisation du personnel TOS dans les lycées, il est proposé à l'Etat, à titre expérimental, de gérer le personnel des intendants et des gestionnaires. Cette nouvelle compétence permettra une meilleure efficacité dans la gestion et l'entretien des lycées.